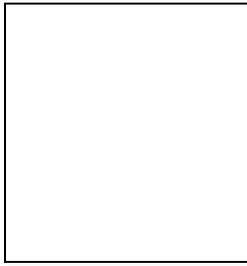


MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à 20h, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2019

Étaient présents: Chantal COTS, Emmanuel DARGELLY, Cédric DEJOINT, Jean-Luc DURIEUX, Jean-Louis GIRARD, Murielle GRIFFET, Yvan REYNAS, Jérôme ROBIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s): Vincent CLAIR, Ludivine FONBONNE, Emilie ROSTAING, Thierry RUSSIER et Blandine VERDIER.

Jean-Louis GIRARD a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n°2019-09 Convention de partenariat avec le CIB

Les communes du territoire de Beaupaire ont fait appel au Centre Social de l'Ile du Battoir (CIB) en juin 2013 pour bénéficier d'un accompagnement à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Cette convention s'inscrit dans la continuité de ce travail. Le centre social a fait le choix de s'engager dans cette convention, car, chaque commune est signataire d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) et déclarer son accueil à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. L'accompagnement des collectivités à la mise en place de cette réforme correspond au projet du centre car elle place l'enfant et sa famille au cœur du dispositif.

La convention proposée par le CIB s'inscrit dans le nouveau projet du Territoire signé entre les deux parties, visant à assurer une continuité éducative aux services des familles de la commune de Pisieu.

La convention a pour objet :

- Le CIB est relais et accompagnateur des équipes sur les aspects pédagogiques des différents accueils présents sur la commune de Pisieu, notamment en mutualisant leurs interventions entre la commune et le centre social.
- Le CIB propose des actions de soutien à la parentalité
- Le CIB propose des formations aux personnels municipaux intervenants auprès des enfants
- Le CIB assure le travail en réseau et partenariat auprès de tous les acteurs intervenants dans l'éducation de l'enfant, et/ou dans l'accompagnement de la famille
- Le CIB propose des interventions sur la mobilisation des compétences psychosociales à l'ensemble des acteurs éducatifs, en direction des enfants et de leurs parents.

Par délibération (2018-07) du 1^{er} février 2018, le conseil municipal a accepté cette convention de partenariat pour l'année 2018 et le maintien d'une participation financière d'un montant actuel de 1579 euros par an, envers le CIB, jusqu'au 30 juin 2019.

Le Centre Social de l'Ile du Battoir (CIB) demande de renouveler la convention de partenariat pour l'année 2019. La participation annuelle resterait à 1.579€ pour la commune de Pisieu.

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 26 mars 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **ACCEPTE** le maintien d'une participation financière d'un montant actuel de 1579 euros par an, envers le CIB, pour l'année 2019,
- **PRECISE** qu'une modification du montant de la participation fera l'objet d'une nouvelle délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire et afférent à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la réunion : 22h30